



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N°2019-433

Objet : Rue Thiers

Circulation alternée (par panneaux ou feux tricolores) selon avancement des travaux
Stationnement interdit

Le Maire de la Ville de Redon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route portant règlement général de la circulation,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1 – 8^{ème} partie « signalisation temporaire »

Vu la demande en date du 24 juillet 2019 présentée par l'entreprise Axians Cegelec Ouest Télécom – 117 Avenue Gros Malhon – 35000 Rennes, afin d'effectuer des travaux de pose de fourreaux télécoms,

Considérant que pour effectuer ces travaux, rue Thiers, il y a lieu d'alterner la circulation (par panneaux ou par feux tricolores) et d'interdire le stationnement au droit du chantier, selon l'avancement des travaux, à compter du lundi 12 août 2019 et ce jusqu'à la fin des travaux (environ 15 jours),

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Afin de permettre le bon déroulement des travaux cités ci-dessus, rue Thiers, la circulation sera alternée (par panneaux ou par feux tricolores) et d'interdire le stationnement au droit du chantier, selon l'avancement des travaux, à compter du lundi 12 août 2019 et ce jusqu'à la fin des travaux (environ 15 jours).

ARTICLE 2 : L'entreprise Axians Cegelec Ouest Télécom est chargée d'assurer la pré-signalisation, la signalisation et la protection du/des chantier(s). Elles devront mettre en place les panneaux de signalisation nécessaires à l'information des usagers et veiller au maintien de la sécurité qui sera sous sa responsabilité.

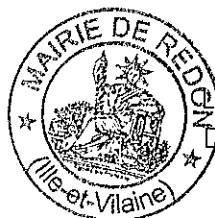
ARTICLE 3 : Le Maire de Redon, le Capitaine de Brigade de Gendarmerie chargé de la Circonscription, le Chef de service de la Police Municipale, le Directeur Général des Services, le Directeur des Services Techniques, les agents placés sous leurs ordres, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

À Redon, le 24 juillet 2019

Pour le Maire,

Michelle Chauvin

La Conseillère Municipale déléguée
à la Circulation et au Stationnement



P/d Christian Bourgeon

Le Directeur des Services Techniques
De l'Aménagement et du Patrimoine